

Optimisation et fraude fiscales

Argumentaire résumé pour l'atelier Europe d'En Marche en Beaujolais.

d'après **Philippe Brachet**

Dérèglement climatique et financiarisation de l'économie sont les deux principales menaces qui pèsent aujourd'hui sur l'avenir de l'humanité. L'UE les subit et peut les combattre avec une certaine efficacité, vu son poids dans le monde. Mais pour cela, elle doit décider une régulation efficace – ce qui suppose qu'elle sorte de l'ultra-libéralisme et évalue périodiquement cette réglementation.

I – Définitions

1. • **L'optimisation fiscale**, c'est la construction (le plus souvent par des juristes fiscalistes) d'un montage exploitant la complexité de la législation fiscale, ses failles pour réduire ses impôts. Elle contourne la loi, s'oppose à son esprit et s'élabore dans des paradis fiscaux en cachette du ministère des Finances. Elle est utilisée par les grandes fortunes et les multinationales. Celles du numérique (Apple, Google, Amazon...) ne payent presque pas d'impôt en bénéficiant de la législation avantageuse de certains pays de l'UE comme l'Irlande et les Pays-bas.
2. • **La fraude fiscale** est « une infraction à la Loi commise dans le but d'échapper à l'imposition ou bien d'en réduire le montant ». Elle suppose une intention délibérée et des éléments matériels.
 1. • **Les niches fiscales**, sont des abattements et exonérations décidées par le législateur, qui peut les supprimer s'il le décide. Elles visent à inciter les contribuables à « soutenir un secteur, stimuler la construction de logements, financer la recherche... ». Sont-elles réellement utiles ? Pour le savoir, il faudrait les évaluer. C'est ce que fait la Cour des Comptes, dont les travaux sont consultatifs.
 2. • **Les trusts** - « Leur existence remonte au Moyen-Âge. Par le biais d'un contrat sous seing privé, une personne détenant d'importants actifs (le constituant, ou "settlor") les cède à une société spécialisée ou à une personne de confiance (le gestionnaire, "trustee"), qui aura dès lors le contrôle de biens qu'elle devra gérer pour le compte de bénéficiaires (qui peuvent être le constituant, ou des membres de sa famille, par exemple) ».

II – L'UE peut-elle réguler le système financier mondial ?

Il est aujourd'hui un produit de la mondialisation et de la dérégulation ultra-libérale des années 70. Après la crise de 2008, l'enquête des *LuxLeaks* en 2014 et les révélations des *Paradise papers* en novembre 2017 montrent à quel point il aurait besoin d'être réformé en profondeur. L'UE aurait un poids suffisant pour y contribuer. Mais les "optimisateurs" comme les fraudeurs utilisent non seulement les failles des législations nationales mais aussi les faiblesses de l'UE. La régulation de la finance dans l'UE entamée après la crise financière de 2008 a donné quelques résultats, mais elle se heurte à ses propres insuffisances.

Car elle est pénétrée elle-même par le phénomène qu'elle prétend réguler, puisque certains de ses membres sont (ou abritent) des paradis fiscaux. Et que l'optimisation fiscale incite les nations à se concurrencer entre elles – ce qui tire leurs finances publiques vers le bas. Cela limite considérablement les sanctions possibles, donc l'assainissement interne de l'UE et son influence internationale.

La zone euro

Elle est composée des 19 États-membres de l'UE (sur 27) qui ont l'euro comme monnaie depuis 1999. Une politique monétaire commune est organisée à partir de la BCE (Banque Centrale Européenne). Elle a été transformée et renforcée à partir de la crise financière de 2008. En plus du maintien de la stabilité des prix (objectif atteint), elle vise aussi maintenant un niveau élevé d'emploi. La relance du projet européen suppose de clarifier les institutions de la zone euro. Car en l'absence de politiques

budgétaire, fiscale, sociale, environnementale communes, la BCE y supplée. Mais elle remplit ce rôle en toute opacité ! Zone euro, Eurogroupe, BCE relèvent du chantier de la séparation des pouvoirs dans l'UE et de la clarification du rôle de chacun, pour que le contrôle citoyen soit effectif.

Principales faiblesses internes de l'UE :

- ses membres sont divisés sur cette question des réformes du système financier puisque la City de Londres (toujours membre de l'UE), l'Irlande, Malte et les Pays-bas (surtout) ont une législation fiscale accommodante (pour le moins) avec la spéculation. Or les décisions doivent être prises à l'unanimité ;
- l'UE ne peut pas sanctionner l'un de ses membres : si elle décidait de mesures contraignantes, elles devraient l'en exempter ;
- l'UE a mis en place ou toléré des sociétés opaques comme les sociétés-écrans et les trusts.
- Les décisions en matière de fiscalité sont préparées au Conseil par une instance opaque (le Code).

Propositions

- Le **Sommet sur le climat** du 12 décembre 2017 à Boulogne-Billancourt a fait plusieurs propositions :
- que les régulateurs, prennent en compte l'objectif de transition climatique dans les réglementations financière, bancaire et assurantielle,
- dans le secteur privé, que se constitue une coalition pour accélérer les investissements dans le renouvelable et dans les nouveaux modes de production,
- que l'argent privé se mobilise vers le financement de ces projets.

Comment l'UE pourrait-elle contribuer à réguler efficacement la finance mondiale? La tâche d'assainissement serait-elle plus facile dans le cadre de la zone euro? Oui si les décisions y étaient prises à la majorité qualifiée et si le projet d'approfondissement de l'UE prévoyait d'emblée des règles strictes en ce domaine, ainsi que les moyens de les évaluer publiquement.

III - Implications avec d'autres thèmes

Trois phénomènes sont étroitement liés : financiarisation, aggravation des inégalités et croissance productiviste. La financiarisation profite surtout aux riches (plus encore en termes de patrimoines que de revenus), tandis que la classe moyenne stagne et que les pauvres s'appauvrissent parce qu'ils en sont exclus. Elle aggrave donc les inégalités. La croissance productiviste est faite par et pour les groupes dominants de l'agriculture, la distribution, l'automobile, le pétrole, la chimie, le BTP... Elle profite surtout aux gros actionnaires de ces groupes. Ils freinent le passage au développement durable parce qu'ils n'y voient pas leur profit à court terme. Les États jouent un rôle déterminant dans cette transition. Ils agissent par des politiques publiques financées par l'argent public. Ce dernier est réduit par la financiarisation. Les États ont le choix entre soit accompagner cette financiarisation et gérer ses conséquences (ultra-libéralisme), soit tenter de la réguler pour lutter contre l'aggravation des inégalités (libéralisme social). Mais la déconnexion entre réel et financier [cf. IV] rend cette régulation à la fois indispensable et très difficile.

1. Démocratie et citoyenneté [cf. fiche]

La citoyenneté ne se limite pas au vote ! La fiscalité en fait partie. C'est au nom de «l'égalité de tous devant l'impôt» que s'est faite la Révolution française. Les élus votent l'impôt, mais sous le contrôle des citoyens. La démocratie suppose des mécanismes garantissant ce contrôle. Le rôle du 4^e pouvoir (les médias) apparaît clairement : seules leurs révélations peuvent créer un mouvement d'opinion qui contraigne les institutions à "bouger". Un statut protecteur des « lanceurs d'alerte » les encouragerait.

2. L'Europe sociale et le développement durable [cf. fiche]

Optimisation et fraude fiscales sont des manifestations d'une financiarisation de la société qui transforme le contenu de la croissance en priorisant les activités spéculatives. À l'opposé du développement durable et des préoccupations sociales, la financiarisation aggrave les inégalités, sociales et spatiales.

« L'exemple du Royaume-Uni est l'un des plus évidents. La richesse de la City provoque une forte inflation immobilière et une fuite des cerveaux vers les grandes institutions financières. Quant aux villes secondaires, elles sont complètement oubliées par cette croissance ».

Des études commencent à évaluer le concept de « malédiction de la finance ». Elle réalise de l'« extraction de richesse », une sorte de "rente" soustraite à l'économie productive.

3. Dérèglement climatique [cf. fiche]

La prise de conscience commence que la financiarisation détourne des milliards d'€ qui seraient indispensables pour lutter efficacement contre lui. D'où la proposition du « pacte finance-climat »¹ L'UE pourrait y prendre toute sa place si un consensus se dégagait entre ses membres. Pour l'instant, seuls certains pays comme la France commencent à agir.

Une étude récente a mis en évidence un lien entre des pays où les pratiques fiscales sont frappées du sceau du secret et des activités économiques préjudiciables aux écosystèmes.

4. Impacts locaux

La financiarisation aggrave les inégalités sociales et spatiales. Le développement local, les initiatives et expérimentations sont freinées pas les conséquences : chômage, faiblesse du pouvoir d'achat et des crédits délivrés par les banques. Même s'il en a l'intention, l'État a peu de moyens pour compenser ces faiblesses.

IV – La déconnexion entre le réel et le financier

A/ Peut-on réguler le système financier ?

Jusqu'aux développements récents de l'informatique, l'activité bancaire restait contenue à l'intérieur des banques : la régulation des États pouvait être efficace. Mais depuis les années 70, la banque parallèle (*shadow banking*) s'est développée, échappant aux contrôles des régulateurs. Depuis la crise financière de 2008, c'est en vain qu'ils ont multiplié les nouvelles régulations. Les circuits financiers changent radicalement : toute régulation qui n'en tient pas compte est inefficace.

B/ Les marchés se dissocient de la réalité

Les mathématiques financières ne se contentent pas de rendre la régulation des marchés impuissante. Par leur instabilité et leur volatilité, ils déconnectent notre environnement au sens large et les informations que nous produisent les marchés par leurs fluctuations.

Cette déconnexion procure un sentiment d'abondance fictive qui fait douter des exigences du développement durable et du gaspillage actuel de ressources par nature limitées. Car notre représentation du monde se fonde sur les indications des marchés.

Que faire ? Produire autrement des informations sur l'environnement et les ressources naturelles, pour décrire les grandes tendances à l'œuvre. Il faut fonder de nouvelles institutions qui, à l'instar du *Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)*, seraient capables de fournir de telles informations, consensuelles, librement accessibles et établies dans la transparence.

¹ Jean Jouzel (climatologue, ancien vice-président du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat - GIEC) et Pierre Larroustou (Ingénieur) **Appel pour demander un pacte finance-climat**, Marie Charrel et Simon Roger **Mille milliards € pour le climat** in *Le Monde* du 08/12/2017 et Fabien Chevalier **Appel pour un pacte finance-climat européen** in *Sauvons l'Europe* du 14/03/2018.